



DECLARATION REMISE AU SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Paris, le 4 octobre 2010

Monsieur le Ministre,

Par courrier du 24 septembre 2010, vous avez rappelé que le texte du protocole 2010-2012 a été proposé à la signature en date du 24 juillet 2010 et constaté que de nombreux syndicats n'ont pas signé ce protocole.

Vous nous avez également informés que vous lancez la procédure de validation de ce texte par votre signature et considérez qu'il sera applicable s'il n'est pas dénoncé, d'ici la fin octobre, dans les conditions prévues par l'article 28 de la loi du 5 juillet 2010.

Conformément à cette loi relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique les syndicats suivants : SNICAC-CGC, USAC-CGT, SNNA-FO, SNPACM-FO et UNSA-IESSA représentant plus de 50% des personnels de la DGAC dénoncent le texte protocolaire.

Ces organisations syndicales ne peuvent que déplorer ce pitoyable résultat. Elles regrettent que la DGAC ait choisi de conclure le protocole dès juillet sans attendre la remise du rapport final de M. Savary, demande pourtant légitime de l'intersyndicale. En maintenant des positions intransigeantes sur un FABEC intégré, pourtant rejeté par une majorité des personnels, l'administration porte la responsabilité de l'échec de ce protocole.

Le rapport de M. Savary étant maintenant connu, l'intersyndicale demande l'ouverture de nouvelles négociations pour trouver un accord avec une très large majorité des personnels.

A la lecture de ce rapport, l'intersyndicale constate que beaucoup de craintes exprimées par les personnels de la DGAC et qui ont justifié les grèves de janvier, février et juillet sont confirmées, notamment sur la pérennité des périmètres des services dans le cadre d'un processus de fusion. Par ailleurs il est clairement démontré que la situation de détachement massif de l'ensemble des agents de la DGAC dans une structure internationale sera au final synonyme d'un changement statutaire et de la perte définitive de tout lien avec la Fonction publique d'Etat. Ce scénario est inacceptable et renforce notre opposition ferme à l'idée d'un prestataire unique FABEC.

L'intersyndicale souligne l'approche pragmatique et réaliste proposée par le rapporteur. Les 6 propositions d'amendement au traité cadre nous paraissent acceptables ainsi que la méthode de négociation par chapitre pour la construction du FABEC. L'idée d'une structure de gouvernance à deux niveaux, Etats et prestataires de services, est également en accord avec les propositions faites par l'intersyndicale pour construire un espace intégré de coopération pour le FABEC.

Nous émettons néanmoins de sérieuses réserves sur la possibilité de rattacher le centre de contrôle de Maastricht à cette structure de gouvernance qui doit rester un organe de mise en œuvre des coopérations.

L'intersyndicale de la DGAC attend maintenant que le gouvernement aborde les négociations internationales avec nos partenaires du FABEC en prenant en compte le modèle d'intégration/subsidiarité contenu dans le rapport de Gilles Savary.

Il est temps d'entendre les aspirations des personnels : seul un cadre coopératif permettra le maintien d'une DGAC unie dans la Fonction publique d'Etat et la préservation d'un climat social apaisé.